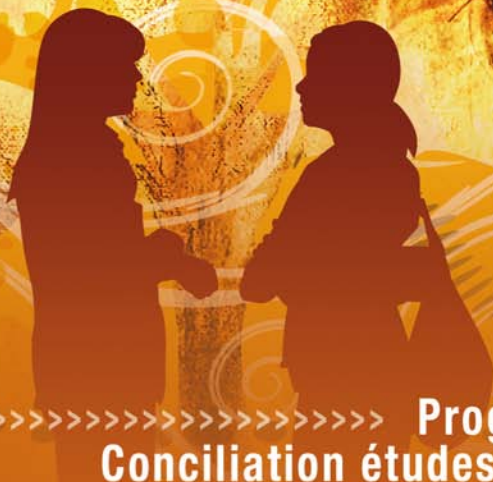


**COMME INTERVENANT ET PROFESSIONNEL
EN MILIEU SCOLAIRE,
JE M'ENGAGE À SENSIBILISER LES ÉTUDIANTS
À MAINTENIR UN ÉQUILIBRE...**



**Programme
Conciliation études-travail**



DANS LA RÉUSSITE DES JEUNES, TOUT LE MONDE A UN RÔLE À JOUER!

Des statistiques et des faits

Pourquoi parler de conciliation études-travail ?

Parce que de plus en plus d'étudiants travaillent en même temps qu'ils étudient.

En 2008, 72 % des étudiants au collégial occupaient un emploi rémunéré pendant l'année scolaire et y accordaient en moyenne 17 heures par semaine. Ils étaient 69% en 2004, 34% en 1988 et 17% en 1977¹.

Le phénomène s'accroît également aux niveaux secondaire et universitaire.

¹Source : Roy, J. et al., 2009.

²Fortin, L. et Lessard, A., Recherche longitudinale (1996-2006) auprès des écoles secondaires de l'Estrie.

Parce que le taux de décrochage scolaire augmente selon le nombre d'heures de travail rémunéré au cours de chaque semaine.

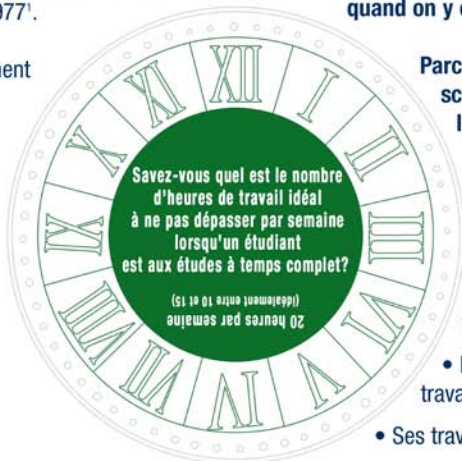
En Estrie, 1000 élèves par année quittent l'école sans l'obtention d'un premier diplôme d'études secondaires.

75% des décrocheurs garçons et 44% des décrocheurs filles ont identifié le travail comme étant une raison motivant leur choix de décrocher².

Parce que le travail est un ATOUT pour la persévérance scolaire et le développement d'aptitudes diverses, sauf quand on y consacre trop d'heures par semaine.

Parce qu'il y a un risque d'être en difficulté scolaire ou d'abandonner les études pour l'étudiant lorsque :

- Son emploi l'empêche de consacrer le temps nécessaire à ses travaux scolaires ;
- Son nombre d'heures de travail rémunéré augmente alors qu'il est en période d'examen ou de remise de travaux ;
- Il s'absente de ses cours à cause de son travail ;
- Ses travaux scolaires prennent du retard.





Les avantages à occuper un emploi au moment des études

Pour les jeunes :

- Renforcement de l'estime de soi ;
- Développement de l'autonomie et du sens des responsabilités ;
- Développement de l'aptitude à gérer un budget personnel ;
- Acquisition de nouvelles connaissances et compétences ;
- Développement de l'employabilité.

Pour les employeurs :

- Accès à une main-d'œuvre qualifiée ;
- Disponibilité d'une main d'œuvre à temps partiel ;
- Développement de liens significatifs avec de la future main-d'œuvre en situation de travail ;
- Satisfaction à l'égard du soutien de la réussite éducative des étudiants-employés.

Le rôle des intervenants et professionnels en milieu scolaire

Les intervenants et professionnels en milieu scolaire peuvent entreprendre des actions positives pour favoriser la conciliation des études et du travail rémunéré chez les jeunes, telles que :

- Leur offrir des ateliers ou de l'accompagnement sur la gestion de temps et des priorités, le métier d'étudiant, la gestion du stress, etc. ;
- Les accompagner et les guider lorsqu'ils vivent une problématique dans leur conciliation études-travail ;
- Les sensibiliser sur les atouts et les risques d'une bonne ou mauvaise conciliation des études et du travail.



Pour en savoir plus

Communiquez avec la personne responsable
du Programme Conciliation études-travail
de votre territoire

Visitez le site :

www.reussiteeducativeestrie.ca

Le **Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (Projet PRÉE)**, comme instance de concertation régionale dédiée à la réussite éducative des jeunes, a intégré à ses projets prioritaires la thématique de la conciliation des études et du travail. Bien gérer son temps d'études et ses heures de travail rémunéré est reconnu comme un important facteur de réussite scolaire.

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



Qu'est ce que le Programme Conciliation études-travail?

Le Programme Conciliation études-travail fait appel à la collaboration des employeurs afin de respecter l'horaire d'études de leurs étudiants-employés. Les actions mises de l'avant permettent ainsi aux étudiants de travailler tout en maintenant des conditions favorables à leur réussite éducative. Ce programme vise également à mettre en valeur les efforts que déploient les entreprises pour aider les jeunes à réussir.

L'employeur s'engage à quoi?

- À allouer aux étudiants un horaire de travail favorisant leur réussite éducative, idéalement entre 10 et 15 heures/semaine, pour un maximum de 20 heures ;
- À prévoir un horaire de travail adapté et plus particulièrement lors de la période d'examen, de travaux ou de congé ;
- À les encourager à poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

L'étudiant s'engage à quoi?

- À aviser son employeur de son horaire de cours ;
- À informer, au moins deux semaines à l'avance, son employeur de sa période d'examen et de travaux ;
- À travailler uniquement en dehors de ses heures de cours ;
- À parler de ses difficultés de concilier ses études avec son travail soit avec ses parents ou avec un intervenant scolaire afin de prévenir les situations de crise, de stress ou d'échec.